

Expertise relative à la fusion en un niveau  
de deux niveaux d'un CAP de même spécialité

Cette fiche porte sur l'éventualité d'une fusion en un seul niveau des deux niveaux d'un CAP de même spécialité dès lors qu'un constat d'effectif inférieur à 15 élèves est prévisible.

## I – Points de vigilance à étudier avant prise de décision

Le projet de fusion ne doit pas être abordé de façon systématique et automatique dès lors que l'effectif des deux niveaux de classe est inférieur à 15 dans les prévisions de rentrée.

L'hétérogénéité du public accueilli en CAP est très forte.

Pour exemple, dans une classe de première année CAP de 7 élèves, on peut avoir :

- 1 à 2 élèves allophones avec des difficultés différentes,
- 1 à 2 élèves avec un PAI/PAP sans Ulis,
- 1 à 2 élèves relevant du dispositif d'accompagnement UlisPro,
- une majorité d'élèves issue de SEGPA,

Le reste étant plus ou moins motivé et avec des difficultés d'apprentissage variées (ils ont été orientés en CAP après le collège...).

En deuxième année CAP, des stagiaires du Greta ainsi que des élèves engagés dans des parcours adaptés en 1 ou 3 ans.

Au-delà du profil classe, les éléments suivants doivent être étudiés :

- Résultats des tests de positionnement français et mathématiques des deux dernières années
- Impact horaire sur tous les personnels enseignant notamment celles concernées par des petits quotités horaires (disciplines générales) ; un sous service doit être accepté
- Évolution des effectifs sur les deux dernières années
- Situation de l'inclusion d'élèves à temps plein ou à temps partiel
- Proximité d'autres CAP dans le secteur géographique tout en veillant aux modalités de transport
- Présence de mixage de public (apprentissage, formation continue)

En concertation avec les équipes concernées par les CCF, les situations professionnelles consacrées aux évaluations dans le cadre des CCF doivent être envisagées sans la présence des élèves de 1<sup>ère</sup> année. Le déroulement des CCF nécessitent de plus en plus une mobilisation constante des enseignants : entretien individuel, observation des pratiques, validation progressive des tâches, saisie directe des positionnements...

## II – Les PFMP

La formation en milieu professionnel est un pilier à ne pas négliger. Il convient d'étudier :

- Situation des partenariats avec les entreprises
- Présence des entreprises pour l'accueil des élèves ; ration supérieur à 0,6 (Nbre Ent / nbre Elèves)
- Présence des entreprises susceptibles d'accueillir des élèves de la formation ; ratio supérieur à 1 (Nbre Ent / nbre Elèves)



Le calendrier des PFMP ne doit pas être pris en considération pour ajuster la dotation (Possibilité d'aligner ou non les départs des deux niveaux en entreprises) étant donné que l'accueil en entreprises n'est en aucune manière un engagement pour ces dernières.

### **III – Anticiper la décision**

---

La fusion ne modifie pas la carte de formation, elle doit être réversible dès lors que les effectifs augmentent. Ainsi, toute fusion doit avoir été étudiée avec les équipes de direction (et enseignantes) avant qu'une décision définitive ne soit prise. Un dialogue avec l'inspecteur référent et/ou de spécialité selon les situations doit être intégré avant décision.

### **IV – Les examens**

---

La DEC doit être tenue informée des modalités de modification du parcours de formation.

Des demandes de positionnement peuvent éventuellement être nécessaires à l'inscription.

### **V – Les impacts horaires**

---

La dotation pour un CAP de deux années ayant une capacité inférieure à 15 élèves est de 37 heures en 1<sup>ère</sup> année et de 32 heures en deuxième année soit un total de 69 heures.

La grille horaire dédiée à la mise en place temporaire d'un CAP Fusion définit une dotation globale de XX,X heures tenant compte des éléments ci-dessus mentionnés et étudiés.